

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE CONSEIL DE QUARTIER DE MONTCALM

PERSONNE CANDIDATE

NOM ET PRÉNOM	ADRESSE			TÉLÉPHONE	SIGNATURE
	No civique	Rue, local ou appartement	Code postal		
Courriel :					

Lorsqu'une personne candidate est membre du conseil de quartier à titre de représentant d'un établissement commercial, industriel ou institutionnel situé dans le quartier, elle doit déposer un document émanant d'une personne en autorité de cet établissement attestant sa candidature.

PERSONNES QUI APPUIENT LA CANDIDATURE

NOM ET PRÉNOM	ADRESSE			TÉLÉPHONE	SIGNATURE
	Cochez si adresse d'un établissement	No civique	Rue, local ou appartement		

Si vous désirez faire appuyer votre candidature par une représentante ou un représentant d'un établissement commercial, industriel, institutionnel ou communautaire situé dans le quartier, vous devez leur faire signer le document émanant d'une personne en autorité de cet établissement attestant qu'elle le représente. Une personne peut signer un bulletin de candidature une seule fois.

Veuillez déposer ce bulletin au plus tard le LUNDI 24 octobre 2011, 16 h 30, au bureau d'arrondissement de La Cité-Limoilou, au 399, Saint-Joseph Est, à Québec, G1K 8E2; ou par télécopieur : 418 641- 6576 à l'attention de André Martel; ou par courriel conseilquartier.montcalm@ville.quebec.qc.ca